

Perspectives

Apériodique – n°24/092 – 4 avril 2024

Le point de vue

Dérapage des finances publiques, une incidence à long terme

En 2019, à la veille de la crise sanitaire, le déficit des administrations publiques françaises était redescendu sous les 3% du produit intérieur brut (2,4% en 2019), et leur dette au sens de Maastricht s'élevait alors à moins de 98% du PIB. Sous l'effet de la crise sanitaire, le déficit public s'est creusé à 8,9% du PIB en 2020, avec la baisse de l'activité économique et la mise en place des diverses aides publiques, notamment l'activité partielle. La dette publique a alors bondi à près de 115% du PIB. Le rebond économique post-Covid en 2021-2022 a permis de réduire le ratio de dette publique à moins de 112% fin 2022, un reflux mécanique lié à la forte croissance du PIB en valeur, soit la partie facile du processus d'assainissement.

La semaine dernière, l'Insee a publié les [premiers résultats](#) des comptes nationaux des administrations publiques de l'année 2023. Ils sont peu glorieux, loin des cibles du projet de loi de finances pour 2024 de l'automne dernier, et laissent présager des marges encore plus limitées pour les finances publiques dans les années à venir.

Le déficit public a en effet augmenté à 5,5% du PIB (après 4,8% en 2022), alors que la prévision du gouvernement était de 4,9% à l'automne dernier. Si des rumeurs couraient déjà sur une non-réalisation de cette cible inscrite dans le PLF pour 2024, ce chiffre est un revers pour le gouvernement, dont la trajectoire de finances publiques à horizon 2027 avait déjà été jugée « peu ambitieuse » par le [Haut conseil des finances publiques](#) en septembre dernier et par la Commission européenne en novembre. La dette publique diminue ainsi seulement à 110,6% du PIB fin 2023 (après 111,9% fin 2022), contre une prévision du gouvernement à l'automne sous la barre des 110% (à 109,7%).

La surprise vient surtout des recettes publiques, avec un ralentissement plus marqué que celui des dépenses en 2023, et une progression cette fois bien inférieure à celle du PIB en valeur, contrairement à l'année précédente. En particulier, les recettes de TVA décélèrent fortement, l'impôt sur les sociétés recule nettement, et l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'augmente que légèrement en lien notamment avec l'indexation de son barème sur l'inflation. Le taux de prélèvements obligatoires s'établit à un niveau similaire à la période pré-Covid, à 43,5% du PIB (en baisse par rapport à 2022).

Du côté des dépenses, leur hausse est inférieure à celle des prix en 2023, de sorte qu'elles diminuent en termes réels, et en proportion du PIB (à 57,3%), bien que le ratio demeure supérieur à celui de la période pré-Covid (55,2% du PIB en 2019). Dans le détail, les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé en lien avec une forte hausse des consommations intermédiaires et notamment des prix de l'énergie, alors que les rémunérations versées n'accélèrent que faiblement. Les prestations sociales accélèrent, en particulier les prestations sociales indexées sur l'inflation, au premier rang desquelles les retraites, alors que les prestations de santé sont pour leur part stables (certaines hausses étant compensées par la baisse des dépenses liées au Covid). Les subventions ralentissent, avec notamment la fin des aides aux entreprises liées au Covid. Les dépenses de soutien aux entreprises et aux ménages face à la hausse des prix de l'énergie (boucliers tarifaires) se stabilisent. Malgré les recommandations de la Commission européenne de retirer dès que possible ces dispositifs, la France a en effet fait le choix de maintenir (du moins en partie) cette protection, contrairement à d'autres pays européens. L'extinction de ces mesures devrait contribuer à la réduction du déficit public en 2024. **L'investissement public est par ailleurs resté**

dynamique en 2023, et la charge d'intérêts de la dette a diminué (à 1,8% du PIB), du fait d'un moindre coût des titres indexés sur l'inflation.

Les informations récentes relatives aux finances publiques sont une mauvaise nouvelle pour l'ensemble des agents économiques. Le gouvernement va devoir trouver de « bonnes » économies pour les années à venir, faute de quoi il faudra tabler sur les recettes, et donc une hausse de la fiscalité (qui semblait jusque-là une piste exclue), si la France veut avoir une chance de revenir un jour dans les clous européens (probablement après le mandat de Bruno Le Maire, l'actuel ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique). **À court terme, ce petit dérapage devrait cependant avoir peu d'incidence sur le coût de financement de la dette publique française, et notamment le *spread* de taux souverains avec le Bund allemand (l'Allemagne a pour sa part d'autres problèmes actuellement), même si une dégradation de la note de la dette française par les agences de notation semble de plus en plus plausible.**

L'incidence est à long terme. À l'heure où le financement de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique (mais aussi de la numérisation, qui pourrait être source de gains de productivité en France) doit devenir prioritaire et devra aussi reposer sur des fonds publics (notamment en raison de l'existence d'externalités), les marges de manœuvre deviennent encore plus limitées. Par ailleurs, rappelons-le, une dette a pour vocation d'être remboursée : ce sont donc les ménages et les entreprises d'aujourd'hui (mais sans doute davantage ceux de demain) qui devront y contribuer. ■

Marianne Picard

marianne.picard@credit-agricole-sa.fr

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
03/04/2024	Espagne – Les carburants et l'électricité soutiennent l'inflation de mars	Espagne
29/03/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
28/03/2024	Chine : confiance, guerre des prix et crédibilité, les maîtres-mots de ce début d'année	Asie
28/03/2024	Espagne – Le plan de relance espagnol accélère le pas	Espagne
28/03/2024	Afrique sub-saharienne – Trente ans après la dernière dévaluation du franc CFA, quelle stabilité pour la zone monétaire ?	Afrique sub-saharienne
27/03/2024	La Chine n'est pas le Japon des années 1980 et c'est à la fois une bonne nouvelle et un grand problème	Chine, Japon
26/03/2024	Royaume-Uni – La cible d'inflation à portée de main, la BoE plus accommodante	Royaume-Uni
25/03/2024	Italie – Baisse de la production industrielle en janvier	Italie
22/03/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
22/03/2024	Grèce – L'activité toujours résiliente en 2023	Grèce
22/03/2024	Émirats arabes unis – Après une année 2023 bien orientée, 2024 s'annonce favorablement	Émirats arabes unis
22/03/2024	La France manque ses objectifs d'énergies renouvelables PPE malgré une bonne dynamique en 2023	Energies renouvelables
21/03/2024	Afrique sub-saharienne : l'année d'impulsion de la ZLECAf ?	Afrique sub-saharienne
20/03/2024	L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires – Lait	Agroalimentaire
19/03/2024	France – Reprise rapide ou pas, divergence de vues entre l'Insee et la Banque de France	France
18/03/2024	Géo-économie – Tensions et recompositions	Géo-économie

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** DataLab ECO

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application [Etudes ECO](#) disponible sur l'App store

Android : application [Etudes ECO](#) disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.